

OBJET :

Politique d'éducation interculturelle et d'intégration scolaire
pour les élèves non francophones et les élèves issus de
l'immigration récente

UNITÉ ADMINISTRATIVE :

710 – SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

POLITIQUE INTERCULTURELLE ET D'INTÉGRATION SCOLAIRE POUR LES ÉLÈVES NON FRANCOPHONES ET LES ÉLÈVES ISSUS DE L'IMMIGRATION RÉCENTE

Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys
Québec 

ADOPTION :

ENTRÉE EN VIGUEUR :

RÉVISION :
DGCA20/21-09-019

PREAMBULE

La présente politique donne suite aux orientations énoncées par le ministère de l'Éducation dans *Une école d'avenir : Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*. Elle s'inscrit également dans la mission de l'établissement qui, dans le respect du principe d'égalité des chances, a le mandat d'instruire, de socialiser et de qualifier tous ses élèves venant de milieux de plus en plus diversifiés aux plans ethnoculturel, linguistique et religieux. (art. 36 Loi de l'instruction publique). Elle propose les axes d'intervention suivants:

1. Favoriser l'intégration linguistique, scolaire et sociale des élèves non francophones ou issus de l'immigration récente.
2. Promouvoir chez l'ensemble des élèves l'usage et la maîtrise du français et préparer ces derniers à participer à la construction d'une société démocratique, francophone et pluraliste.

La présente politique s'adresse à tous les élèves et à tout le personnel du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys.

1. OBJECTIFS

1.1 Responsabiliser et soutenir l'ensemble du personnel, selon son rôle et ses fonctions, relativement à l'intégration linguistique, scolaire et sociale des élèves non francophones ou issus de l'immigration récente.

1.2 Développer des stratégies et des modèles d'intervention inclusifs relativement à l'intégration linguistique, scolaire et sociale des élèves non francophones ou issus de l'immigration récente.

1.3 Intervenir rapidement au repérage des élèves non francophones ou issus de l'immigration qui pourraient bénéficier du service d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF) et offrir les services appropriés s'ils présentent des difficultés, voire même de grands retards scolaires.

1.4 Instaurer une collaboration active et permanente entre l'ensemble du personnel scolaire, selon son rôle et ses fonctions, auprès des parents et des organismes communautaires à l'égard de l'intégration linguistique, scolaire et sociale des élèves non francophones ou issus de l'immigration récente.

1.5 Soutenir l'élève non francophone ou issu de l'immigration récente en vue de la maîtrise de la langue française dans l'optique d'un processus continu d'apprentissage.

1.6 Valoriser, pour l'ensemble des élèves et tout le personnel, l'usage du français dans toutes les activités de l'établissement.

1.7 Promouvoir la connaissance du patrimoine et l'apprentissage des valeurs communes du Québec, entre autres l'ouverture à la diversité ethnoculturelle, linguistique et religieuse dans l'ensemble du curriculum et de la vie scolaire.

1.8 Développer chez tout le personnel des attitudes d'ouverture à la diversité et des compétences professionnelles pour travailler en milieu pluriethnique.

1.9 Instaurer une collaboration active et permanente entre l'ensemble du personnel scolaire, selon son rôle et ses fonctions, avec les parents et les organismes communautaires eu égard à l'éducation interculturelle.

1.10 Favoriser une représentation de la diversité ethnoculturelle parmi le personnel du Centre de services scolaire et ce, dans les différents corps d'emploi de façon à refléter le pluralisme de la société québécoise

1.11 Préparer l'élève à l'exercice de la citoyenneté en l'éduquant à la démocratie, au civisme, au pluralisme et à l'engagement collectif.

2. RÔLES ET RESPONSABILITES

2.1 Le Centre de services scolaire

- diffuse la politique auprès de l'ensemble du personnel;
- responsabilise et soutient le personnel, selon son rôle et ses fonctions, relativement à :
 - l'intégration linguistique, scolaire et sociale des élèves non francophones ou issus de l'immigration récente;
 - la connaissance du patrimoine;
 - l'apprentissage des valeurs communes, entre autres l'ouverture à la diversité ethnoculturelle, linguistique et religieuse;
 - l'éducation à la citoyenneté et le Vivre Ensemble en français;
- met en place des activités de perfectionnement pour l'ensemble de son personnel;
- informe rapidement, et ce annuellement, les directions d'établissement des modèles de service et des ressources financières pour soutenir l'intégration linguistique, scolaire et sociale des élèves non francophones;
- soutient le développement et la mise en place de stratégies et de modèles d'intervention relativement à l'intégration linguistique, scolaire et sociale des élèves non francophones;
- soutient la direction d'établissement dans la mise en place de moyens particuliers et de mesures compensatoires pour les élèves qui en ont besoin;
- soutient la direction d'établissement quant à la responsabilisation et la formation du personnel relativement à:

OBJET : Politique d'éducation interculturelle et d'intégration scolaire pour les élèves non francophones et les élèves issus de l'immigration récente

UNITÉ ADMINISTRATIVE : 710 – SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

- l'intégration linguistique, scolaire et sociale des élèves non francophones;
- la connaissance du patrimoine;
- l'apprentissage des valeurs communes, entre autres l'ouverture à la diversité ethnoculturelle, linguistique et religieuse;
- l'éducation à la citoyenneté;
- s'assure de la mise en application de la politique dans son service ;
- s'assure que l'usage et la maîtrise du français sont valorisés;

2.2 La direction d'établissement

- responsabilise et soutient son personnel, selon son rôle et ses fonctions, relativement à
 - l'intégration linguistique, scolaire et sociale des élèves non francophones ou issus de l'immigration récente;
 - la connaissance du patrimoine;
 - l'apprentissage des valeurs communes, entre autres l'ouverture à la diversité ethnoculturelle, linguistique et religieuse;
 - l'éducation à la citoyenneté;
- s'assure de l'évaluation des besoins de l'élève non francophones ou issus de l'immigration récente et met en place des stratégies et des modèles d'intervention relativement à l'intégration linguistique, scolaire et sociale de ce dernier;
- identifie les besoins en perfectionnement de son équipe dans le cadre d'une formation continue;
- élabore des projets pour favoriser une collaboration active entre les différents partenaires (le personnel scolaire, les parents et les organismes communautaires) et les propose au Conseil d'établissement pour approbation;
- encourage le développement d'activités portant sur la valorisation du français et une meilleure connaissance du patrimoine et des valeurs communes du Québec.

2.3 Le personnel scolaire

- collabore activement au processus d'intégration linguistique, scolaire et sociale de l'élève non francophone;
- évalue les besoins de l'élève non francophone ou issus de l'immigration récente;
- informe rapidement la direction d'établissement des difficultés importantes d'intégration linguistique, scolaire et/ou sociale qu'éprouve l'élève non

| | | |
|-------------------|----------------------------|--|
| ADOPTION : | ENTRÉE EN VIGUEUR : | RÉVISION : DGCA20/21-09-019 |
|-------------------|----------------------------|--|

francophone ou issu de l'immigration récente et fait des recommandations appropriées;

- s'engage à poursuivre une démarche de formation continue touchant l'intégration linguistique, scolaire et sociale des élèves non francophones ou issus de l'immigration, l'éducation interculturelle et l'éducation à la citoyenneté;
- participe à des projets visant à favoriser une collaboration active entre le personnel scolaire, les parents et les organismes communautaires;
- collabore à des activités de promotion du français et à des activités mettant en valeur :
 - le patrimoine ;
 - les valeurs communes du Québec, entre autres l'ouverture à la diversité ethnoculturelle, linguistique et religieuse;
 - l'éducation à la citoyenneté et le Vivre-Ensemble en français ;
- adopte des attitudes d'ouverture à la diversité.

3. LEXIQUE

3.1 Citoyenneté

Capacité de vivre ensemble dans une société démocratique, pluraliste, ouverte sur le monde.

Capacité de construire ensemble une société juste et équitable.

3.2 Éducation à la citoyenneté

Promotion de valeurs communes dans le cadre d'une société de droit caractérisée par les traditions démocratiques de ses institutions, le respect des droits de la personne et l'engagement de ses membres pour mieux vivre ensemble.

3.3 Éducation interculturelle

Démarche éducative visant à faire prendre conscience de la diversité, à développer une compétence à communiquer avec des personnes aux référents divers de même que des attitudes d'ouverture, de tolérance et de solidarité.

3.4 Éduquer à la démocratie

Enseigner les institutions, les règles de leur fonctionnement, les valeurs démocratiques, les droits et responsabilités. Développer la participation active et éclairée de tous, la capacité de prendre la parole et de débattre, de gérer les conflits de façon non violente par l'apprentissage de règles de vie individuelle et sociale.

3.5 Éduquer à l'engagement collectif

Sensibiliser aux valeurs telles que l'équité, la solidarité, le partage, la responsabilité.

OBJET : Politique d'éducation interculturelle et d'intégration scolaire pour les élèves non francophones et les élèves issus de l'immigration récente

UNITÉ ADMINISTRATIVE : 710 – SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Développer l'esprit critique.

Construire et partager un espace civique commun sur la base d'un patrimoine culturel commun. Partager un projet collectif, bref vivre et construire ensemble.

3.6 Éduquer au pluralisme

Développer la capacité de s'ouvrir à l'autre, de le respecter, d'apprivoiser la différence (interpersonnelle, interculturelle et intergénérationnelle) et d'y voir une source d'enrichissement.

3.7 Égalité des chances

Accessibilité aux services éducatifs de base pour l'ensemble des élèves quelles que soient leurs caractéristiques (origine ethnique, langue maternelle, condition sociale, sexe, allégeance religieuse, etc...)

Mise en place de moyens particuliers et de mesures compensatoires (exemple : mesures SASAF) pour les élèves qui en ont besoin.

3.8 Intégration scolaire

Processus d'adaptation à long terme, multidimensionnel et distinct de l'assimilation, qui elle, renvoie à l'adoption intégrale de la culture de la société d'accueil et à la fusion avec le groupe majoritaire. Adhésion aux valeurs communes de la part des élèves immigrants, mais aussi ouverture à la diversité et mise en oeuvre de moyens précis de la part du milieu social et scolaire qui les accueille.

Trois composantes :

- Intégration linguistique : apprentissage, dans l'optique d'un processus continu, de la langue d'enseignement;
- Intégration scolaire : mise à niveau de l'élève dans les disciplines scolaires;
- Intégration sociale : établissement de liens significatifs avec les membres de la société d'accueil et apprentissage des valeurs, des codes, des normes et des référents culturels de cette société.

| | | |
|------------|---------------------|-------------------------|
| ADOPTION : | ENTRÉE EN VIGUEUR : | RÉVISION : |
| | | DGCA20/21-09-019 |

OBJET :

Politique d'éducation interculturelle et d'intégration scolaire
pour les élèves non francophones et les élèves issus de
l'immigration récente

UNITÉ ADMINISTRATIVE :

710 – SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys 
Québec 

©Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, 2020

Tous droits réservés.

Toute reproduction d'une partie quelconque de ce document par quelque
procédé que ce soit est strictement interdite sans l'autorisation écrite
du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys.

ADOPTION :

ENTRÉE EN VIGUEUR :

RÉVISION :

DGCA20/21-09-019